

alors invoquer des arguments très puissants. Je me souviens notamment du jour où j'ai voulu acheter un tracteur diesel. J'ai offert à la banque de verser 50 p. 100 comptant, si elle consentait à financer le solde. C'était une tentative type. J'ai donc offert 50 p. 100 comptant pour l'achat de ce nouveau tracteur diesel et proposé d'acquitter le solde en trois ans, si la banque acceptait un billet à l'égard de ce solde. Le directeur m'a répondu «Je regrette beaucoup; je vous connais, vous traitez avec nous depuis plusieurs années, mais je ne puis vous aider parce que la loi l'interdit».

J'ai lu des exposés de cas d'Indiens ayant établi crédit auprès de banques à charte, mais je dois dire que je ne connais pas d'Indiens qui aient effectivement réussi à obtenir un prêt bancaire. Certes, on peut emprunter de l'argent d'une banque si on y possède déjà un montant égal; mais, si nous désirons obtenir un simple prêt d'une banque comme les non-Indiens peuvent en obtenir, j'ai constaté que nous nous heurtons à un mur, à une pierre d'achoppement. Je ne puis obtenir de prêt à ma banque; pourtant je fais affaire avec cette banque depuis des années. Il faut donc nous tourner vers notre agence locale et demander un prêt de la caisse automatiquement renouvelable, sous l'empire de l'article 69. Je m'empresse de dire que j'ai déjà obtenu ainsi deux prêts. A l'heure qu'il est, j'en suis au dernier paiement de mon second emprunt et j'ai l'intention d'en demander un nouveau, dès que mon dernier sera acquitté ou même avant. Mais il ne s'agit pas de mon cas en particulier. Ces prêts, les Indiens peuvent en obtenir, mais seulement aux conditions énoncées à l'alinéa *a*) du paragraphe (1). Nous voudrions élargir quelque peu ces dispositions et ajouter ces mots soulignés de manière qu'un Indien désireux d'obtenir un prêt puisse s'adresser à l'agence. Dans le cas des bâtiments de ferme, notamment, l'intéressé pourrait emprunter autant d'argent qu'il lui en faut. Il pourrait en même temps emprunter un peu plus d'argent pour terminer la construction de sa maison, s'il en a les moyens. On devrait également pouvoir emprunter de l'argent pour mettre une petite entreprise sur pied dans une réserve indienne. Nous avons des personnes de talent dans notre réserve. Nous comptons des représentants de tous les métiers, depuis des ouvriers hautement spécialisés dans la manutention des machines automatiques jusqu'à de simples manœuvres. Nous comptons des membres qui travaillent avec succès pour les chemins de fer depuis des années; toutefois nous avons encore des Indiens qui continuent à vivre à la maison et qui désirent toujours y vivre. Ce sont ces personnes qui désirent obtenir de l'aide. Il s'agit de personnes comme moi-même et bien d'autres.

Je suis certain de me faire l'écho de toutes les réserves lorsque j'affirme que nous ne pouvons pas nous adresser à la banque, ce que nous voudrions. Nous aimerions traiter avec la banque en raison du taux d'intérêt qui y est moins élevé qu'aux sociétés de finance. Personnellement, je ne m'adresserai jamais à une société de prêt, à peine de me passer d'argent; alors nous nous adresserons à notre agence indienne en vue d'obtenir des prêts.

Je puis vous citer un exemple concernant l'achat d'engrais. Mon associé et moi-même poursuivons un programme d'agriculture extensive dans la réserve. Notre entreprise est probablement l'une des plus considérables de la région et peut-être même du comté. Nous avons prié la Direction de financer nos achats d'engrais. Je me souviens du chiffre en cause: \$2,752 que nous aurions voulu emprunter. On nous les a carrément refusés, mais non pas sur-le-champ comme des hommes d'affaires l'auraient fait. On nous a dit plutôt: «Remplissez une formule de demande et envoyez-la». J'ai donc rempli la formule de demande. Heureusement, je pris d'autres mesures, car j'avais déjà traité avec la Direction une ou deux fois auparavant et je m'étais aguerri. L'obtention d'un prêt par une autre voie allait me coûter cher en intérêt, mais je l'ai fait. Par la suite, j'ai reçu réponse mais il était alors trop tard pour faire usage de l'engrais désiré même si on m'avait consenti le prêt, ce qui n'était pas le cas; on m'avait refusé. A titre de garantie, j'avais offert une première hypothèque sur mes récoltes. C'est pourquoi nous